

Les renouées asiatiques envahissantes communément décrites sous le terme renouée du Japon correspondent en fait à un complexe de 3 espèces : la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* Houtt.), la renouée de Sakhaline, (*Reynoutria sachalinensis* (F.Schmidt) Nakai) et la renouée de Bohème (*Reynoutria x bohemica* Chrtek & Chrtková), hybride entre les deux précédentes.

Originaires d'Asie, les renouées du Japon et de Sakhaline ont été introduites en Europe au 19ème siècle comme plantes d'ornement. Elles ont ensuite rapidement colonisé une large gamme de milieux. Les renouées asiatiques sont désormais considérées comme des espèces exotiques envahissantes parmi les plus menaçantes au niveau mondial du fait de leurs nombreux impacts sur la biodiversité et les milieux.



Renouée du Japon

Feuilles triangulaires à base tronquée, d'une longueur de 10 à 15 cm.



Renouée de Bohème

Feuilles de formes et de tailles intermédiaires.



Renouée de Sakhaline

Feuilles oblongues à base cordée, jusqu'à 40 cm de long.

© Inrae



© Inrae

Description

Famille : Polygonacées

Type : Plante herbacée vivace rhizomateuse à port buissonnant

Habitats : Berges de cours d'eau, lisières de forêts, milieux perturbés et ouverts (bords de route et voie ferrée, friches, zones urbaines et industrielles, gravières...)

Tiges : Cylindriques, creuses et segmentées, vertes souvent tachetées de rouges mesurant jusqu'à 3 à 5 mètres en fonction des espèces

Feuilles : Feuilles entières alternes, se terminant par une pointe, avec une forme et une taille variable selon l'espèce

Fleurs : Blanc crème regroupées en grappes de 8 à 12 cm; floraison de juillet à octobre

Fruits : Akènes (fruits secs à graine unique) bruns d'environ 4 mm de long

Rhizomes : Tiges souterraines à l'aspect rapidement lignifié; brunâtres à l'extérieur et orangés à l'intérieur, avec une présence régulière de nœuds

⚠ Les rhizomes peuvent s'étendre latéralement sur plusieurs mètres au-delà des dernières tiges visibles du massif (majoritairement à moins de 2,5 mètres et plus rarement jusqu'à 4 mètres).



© S. De Danieli

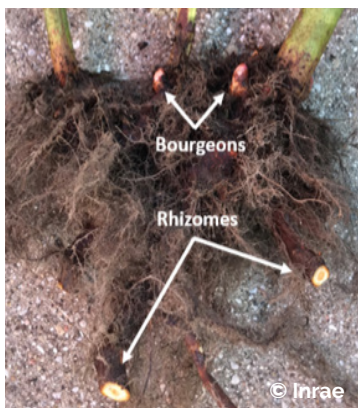


© S. De Danieli



© S. De Danieli

De gauche à droite : feuilles, fleurs et tiges de renouées.



Attention à la dispersion !

Les renouées se reproduisent essentiellement par voie végétative, à partir de fragments de rhizomes et par bouturage de tiges, le plus souvent dispersés par le courant des rivières et les interventions humaines (transports et utilisation de terres contaminées, déplacement d'engins de travaux, débroussaillage avec une débroussailleuse rail-route, fauche...).

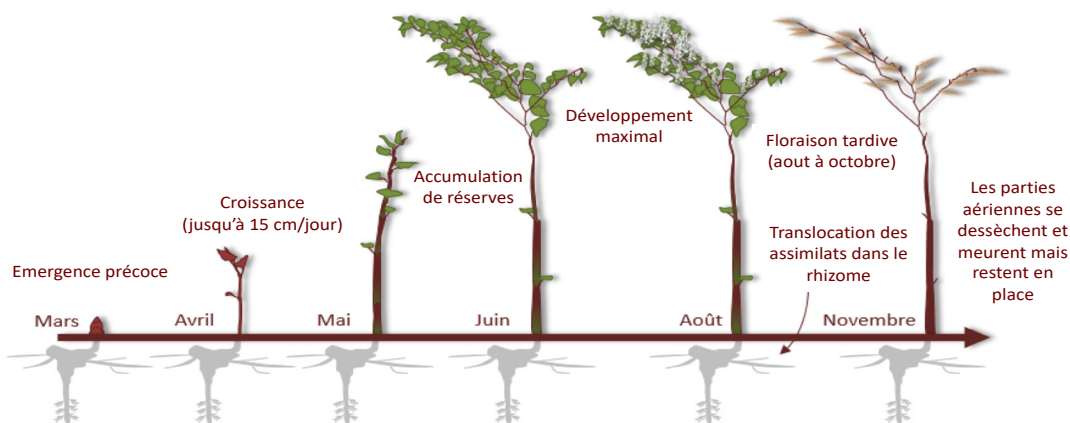
Quelques grammes de rhizomes suffisent à engendrer un nouveau pied !



Pour limiter les risques de dispersion, n'intervenez qu'en cas de nécessité.

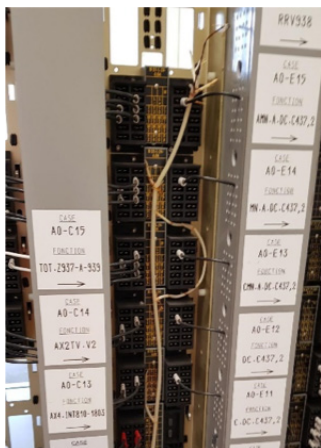
Bourgeons et rhizomes de renouée à très forte capacité de régénération.

Cycle de vie



© Fanny Dommanget - INRAE

Enjeux



Pousse de renouée dans un shelter ayant généré un court circuit.



Massif de renouée en bord de voie limitant le passage des agents



Massif de renouée limitant l'accès au shelter.

Environnementaux : Réduction de la biodiversité, uniformisation des milieux...

Sécurité : Perte de visibilité (circulation, signaux...), réduction de l'accessibilité aux installations, gêne au cheminement du personnel, risques électriques.

Financiers : Maîtrise du poste de dépenses de maintenance du réseau.

Régularité : Impact des incidents liés à la végétation.

Gestion

Les caractéristiques des renouées rendent leur éradication très difficile et il est donc primordial d'agir en amont en évitant leur dispersion. Même si différentes méthodes mécaniques, thermiques, chimiques ou biologiques ont été développées pour contrôler les renouées telles que la fauche répétée, l'écopâturage, le bâchage (cf. Fiche pratique n°3) etc., elles présentent des résultats incertains et très variables et des risques de dissémination importants.

L'évitement des renouées doit donc être privilégié. Lorsqu'une intervention sur les renouées est inévitable pour des raisons de sécurité ferroviaire, elle doit être adaptée en fonction du contexte, des impacts locaux et des moyens à disposition, en respectant les recommandations émises (cf. Fiche pratique n°2).



Privilégiez toujours la non-intervention !